



VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC

**RAPPORT
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUR L'ANNÉE 2001-2002
TOME II**

Chapitre

9

***Rapport annuel de gestion
du Vérificateur général
pour 2001-2002***



TABLE DES MATIÈRES

Message de la vérificatrice générale par intérim	
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	
APERÇU DE L'ORGANISATION	
Rôle	9.1
Champ de compétence	9.7
Vision, valeurs et orientations stratégiques	9.10
MODIFICATIONS EN 2001-2002	9.13
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES INDICATEURS	9.18
ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	9.19
Certification de l'information financière	9.28
Certification des pratiques et de l'information de gestion	9.47
Soutien à l'égard du contrôle parlementaire	9.79
Événements importants survenus à la suite de nos travaux	9.83
QUALITÉ DES TRAVAUX	9.85
GESTION	
Structure organisationnelle	9.94
Ressources humaines	9.104
Ressources informationnelles	9.127
PLANIFICATION POUR 2002-2003	9.130
ÉTATS FINANCIERS	

Sigles utilisés dans ce rapport

PCGR	Principes comptables généralement reconnus
VOR	Vérification de l'optimisation des ressources



MESSAGE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM



C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour l'année 2001-2002.

En plus de l'information concernant la mission et les objectifs poursuivis par notre organisation, ce rapport offre une rétrospective de nos activités, préparée dans le souci d'exposer clairement les résultats atteints.

La certification annuelle des états financiers du gouvernement, de ses organismes et de ses entreprises constitue un premier volet de nos activités. Plus de la moitié de l'effort de vérification a été consacré aux travaux de cette nature, qui visent à assurer les parlementaires que les états financiers qu'ils reçoivent des entités donnent une image fidèle de leur situation financière. Les événements qui ont éprouvé le système financier américain au cours de la dernière année ont mis en lumière les risques associés à la publication de l'information financière et, par voie de conséquence, ont démontré l'importance de la vérification effectuée par des professionnels indépendants.

Le deuxième volet de nos activités, soit la certification des pratiques et de l'information de gestion, consiste essentiellement en la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) et en la certification de l'information sur la performance. Ces travaux nous ont permis d'apprécier la gestion de plusieurs activités financées par les fonds publics et de formuler des recommandations.

La gestion de notre organisation constitue le troisième volet de nos activités. Dans ce domaine, trois enjeux nous ont particulièrement mobilisés. D'abord, nous avons présenté une demande de ressources supplémentaires au Bureau de l'Assemblée nationale en vue de rétablir notre effectif à un niveau qui tient mieux compte de l'ampleur de notre mandat de vérification. Rappelons que l'effectif du Vérificateur général a été réduit de façon importante au cours des années 1990. Le Bureau a agréé à notre demande en avril 2002. Notre effectif sera augmenté de 43 postes qui seront pourvus graduellement sur une période de deux ans.

Ensuite, nous avons continué la démarche relative à la révision de notre mandat législatif, amorcée par le dépôt à l'Assemblée nationale, en décembre 2000, d'un rapport traitant de cette question. Des échanges ont eu lieu à deux reprises avec les membres de la Commission de l'administration publique. Les membres de cette commission ont exprimé un vif intérêt à voir la question de l'environnement et du développement durable devenir une priorité pour le Vérificateur général. Nous poursuivons la préparation du texte d'un projet de loi en vue de proposer des modifications à la *Loi sur le vérificateur général*, amendements qui nous permettront d'assister les députés de manière encore plus efficace en matière de contrôle parlementaire des fonds et autres biens publics.



Enfin, nous avons choisi le nouvel emplacement de notre bureau de Québec et nous occupons les lieux depuis juillet 2002.

L'année 2001-2002 a aussi été marquée par le départ de M. Guy Breton, le 16 décembre 2001, au terme d'un mandat bien rempli à titre de vérificateur général. Les parlementaires ont souligné ce départ en adoptant, à l'unanimité, une motion de félicitations pour le travail accompli par M. Breton. Celui-ci a laissé un riche héritage à l'institution dont il a mené la destinée pendant une décennie.

Les accomplissements exposés dans les pages qui suivent ont été possibles grâce à l'engagement d'un personnel dévoué et compétent, composé de près de 200 personnes qui donnent le meilleur d'elles-mêmes au service de l'Assemblée nationale. Leur appui de tous les instants m'est très précieux. Je les en remercie bien sincèrement.

Doris Paradis

Doris Paradis, CA





DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans les *Orientations stratégiques 2000-2003*. De plus, la vérificatrice interne a validé le caractère plausible des résultats, des indicateurs et des explications ainsi que la cohérence de l'information, et ce, au regard de l'exercice 2001-2002.

Le *Rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour 2001-2002* :

- décrit fidèlement le rôle, le champ de compétence, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis, CA



APERÇU DE L'ORGANISATION

Rôle

- 9.1 L'Assemblée nationale adopte les lois qui fixent le cadre d'action du gouvernement, elle autorise ce dernier à percevoir les impôts, approuve son budget de dépenses et exerce sur lui un pouvoir de surveillance.
- 9.2 Le Vérificateur général relève de l'Assemblée nationale et favorise, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics administrés par les organismes publics, les organismes et les entreprises du gouvernement, y compris l'utilisation des diverses subventions versées par les organismes publics et les organismes du gouvernement.
- 9.3 Les travaux de vérification comprennent, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la certification de l'information financière de même que celle des pratiques et de l'information de gestion. De plus, à la faveur de ces mandats, il procède à la vérification de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives.
- 9.4 Lorsque les livres et comptes d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement sont vérifiés par un autre vérificateur nommé en vertu d'une loi, le Vérificateur général exerce un droit de regard sur les travaux de ce vérificateur. Ces situations concernent surtout des entreprises du gouvernement.
- 9.5 Des vérifications particulières ou des enquêtes sont effectuées, par le Vérificateur général à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor. Toutefois, ces travaux ne peuvent avoir préséance sur ses obligations principales.
- 9.6 Le Vérificateur général communique à l'Assemblée nationale les résultats de ses travaux notamment au moyen des rapports du vérificateur sur les états financiers du gouvernement, de ses organismes et entreprises ainsi que de son rapport annuel à l'Assemblée nationale dans lequel il aborde les sujets qui méritent, à son avis, d'être portés à l'attention des parlementaires.

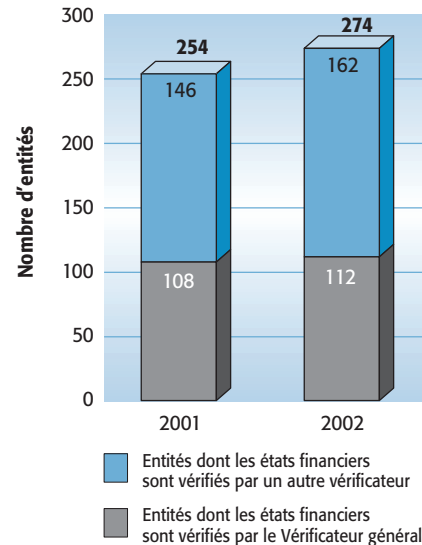
Champ de compétence

- 9.7 En matière de certification de l'information financière, le gouvernement et plus de 270 entités gouvernementales sont inclus dans le champ de compétence du Vérificateur général (graphique 1). La liste détaillée de ces entités est présentée à l'annexe A du présent tome.
- 9.8 L'augmentation du nombre d'entités dont l'information financière est vérifiée par un autre vérificateur découle essentiellement de l'acquisition de filiales étrangères par la Caisse de dépôt et placement du Québec.



GRAPHIQUE 1

CHAMP DE COMPÉTENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (au 31 mars)



9.9 Quant au champ de compétence en matière de vérification de l'optimisation des ressources, il faut ajouter à la liste des entités faisant l'objet de la certification financière les organismes publics et les organismes du gouvernement qui ne produisent pas d'états financiers distincts; en effet, leurs dépenses sont comptabilisées dans le Fonds consolidé du revenu et vérifiées à même les états financiers du gouvernement. Il faut aussi ajouter les bénéficiaires de subventions versées par les organismes publics et gouvernementaux. Il suffit de mentionner le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation pour démontrer l'importance de ces subventions.

Vision, valeurs et orientations stratégiques

9.10 Notre vision consiste à être expert en certification de l'information destinée aux parlementaires et à être reconnu comme tel, grâce à l'objectivité et à la qualité de nos travaux.

9.11 Les valeurs que nous privilégions s'énoncent comme suit :

- du personnel compétent, responsable et dynamique : notre force ;
- l'indépendance, l'objectivité et l'éthique : nos assises d'intervention ;
- des relations cordiales et professionnelles avec les entités : notre attitude.

9.12 Ces valeurs sont intégrées dans notre code de déontologie, dans le respect des règles d'éthique propres à notre domaine d'activité. Nous faisons également nôtres celles qui s'appliquent à l'ensemble de la fonction publique québécoise.



L'annexe B du présent tome reproduit ce document, qui est remis aux nouveaux employés lors des activités d'accueil. Aucun manquement au code de déontologie n'a été constaté en 2001-2002.

MODIFICATIONS EN 2001-2002

- 9.13** Depuis plusieurs années, la reddition de comptes sur nos activités couvrait une période de 12 mois se terminant la première semaine de septembre alors que l'exercice financier prenait fin le 31 mars.
- 9.14** La fin du cycle des activités a été modifiée pour coïncider avec la date de clôture des états financiers, soit le 31 mars. Ce changement vient faciliter le calcul de nos indicateurs de coûts.
- 9.15** Le rapport annuel de gestion pour 2001-2002 porte ainsi sur la période de 12 mois qui s'étend du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002. Par conséquent, l'information et les données déjà publiées dans le rapport annuel de gestion de 2000-2001 et qui concernent la période comprise entre le 1^{er} avril et le 8 septembre 2001 sont reprises dans le présent rapport.
- 9.16** Par ailleurs, nos états financiers sont maintenant présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, c'est-à-dire qu'ils comprennent un bilan et un état des flux de trésorerie et que la comptabilisation des avantages sociaux futurs est prise en considération. Toutefois, à l'exception du coût des activités de vérification (tableau 1) et des coûts horaires de l'exercice courant, les autres indicateurs de coûts ne tiennent pas compte de l'impact financier découlant de l'application des PCGR afin que ces indicateurs soient comparables.
- 9.17** Au cours de l'année, un groupe de travail a été formé pour proposer des indicateurs de performance et soumettre un plan de mise en œuvre. En juin 2001, ce groupe a révisé les indicateurs en intégrant dans ceux-ci la majorité des indicateurs faisant partie de nos *Orientations stratégiques 2000-2003*. Deux indicateurs n'ont pas été retenus, mais ils ont néanmoins été conservés à des fins internes; ces éléments correspondent plutôt en des moyens d'évaluer la qualité qu'à des indicateurs de résultats comme tels.



SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES INDICATEURS

9.18 Voici le sommaire des résultats des indicateurs présentés dans notre rapport de gestion.

Certification de l'information financière	Cible	Résultat	Référence
Pourcentage du coût de cette activité par rapport aux coûts totaux*		54,9 %	Tableau 1
Nombre d'interventions*			Tableau 2
Coût horaire*		77,73 \$	9.31
Pourcentage des états financiers conformes aux PCGR	100 %	85 %	9.34
Pourcentage des états financiers produits en moins de 90 jours	80 %	48 %	9.35
Nombre de rapports adressés aux entités	35	25	9.40
Pourcentage des rapports transmis à l'Assemblée nationale	20 %	36 %	9.40
Coût de la vérification des états financiers des entités ayant un historique de 4 ans*		5 665 000 \$	9.43
Pourcentage d'application des recommandations**			
Certification des pratiques et de l'information de gestion	Cible	Résultat	Référence
Pourcentage du coût de cette activité par rapport aux coûts totaux*		42,3 %	Tableau 1
Coût horaire*		79,78 \$	9.49
Nombre de rapports annuels de gestion certifiés	2	2	9.55
Nombre d'interventions*			Tableau 3
Coût moyen des VOR thématiques et d'envergure gouvernementale*		396 000 \$	9.66
Coût moyen des VOR dans les réseaux*		586 000 \$	9.66
Coût moyen des VOR sectorielles*		592 000 \$	9.66
Pourcentage d'application des recommandations	80 %	70 %	9.73
Coût moyen des suivis des recommandations*		103 000 \$	9.78
Nombre de rapports discutés en commission parlementaire*		8	Graphique 9
Nombre d'heures de présence en commission parlementaire*		54	9.81
Gestion	Cible	Résultat	Référence
Pourcentage du coût des activités de soutien par rapport aux coûts totaux*		27 %	9.26
Répartition du personnel par catégories			9.101
Pourcentage des dépenses consacrées à la rémunération*		80 %	9.104
Taux de roulement du personnel de vérification	10 %	18,1 %	9.107
Taux d'absentéisme*		16,5 %	9.108
Nombre moyen de jours consacrés au développement professionnel*	7	6,5	9.123
Pourcentage du coût de la formation et du perfectionnement par rapport à la masse salariale*		3,8 %	9.124

* Nouvel indicateur.

** Nouvel indicateur n'ayant pu être compilé pour l'exercice visé. Notre prochain rapport annuel de gestion présentera cette information.



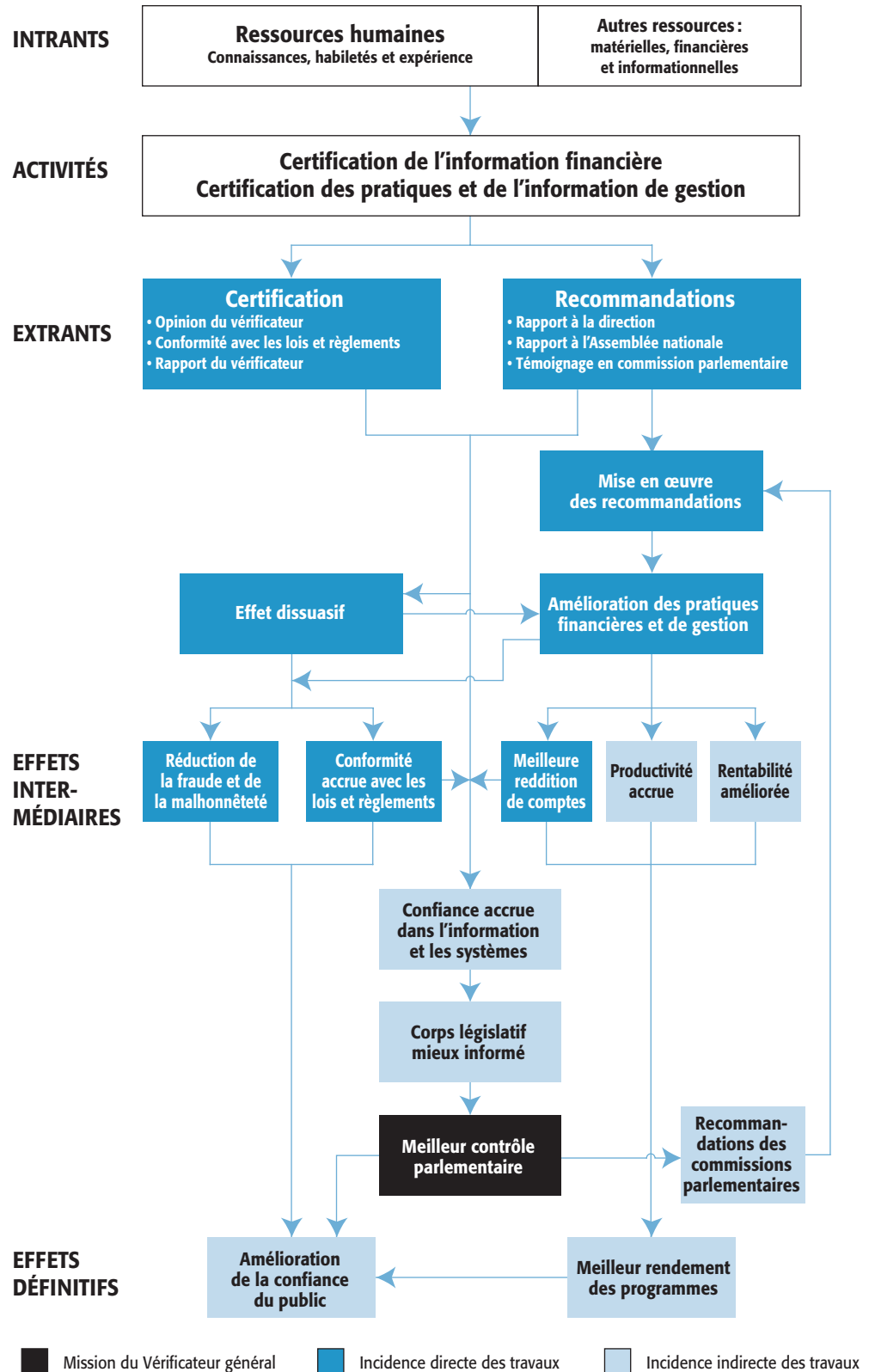
ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- 9.19** Notre reddition de comptes est basée sur les orientations stratégiques que nous nous sommes données pour 2000-2003. Ces orientations et leurs objectifs sont énoncés en fonction de trois volets, soit :
- la certification de l'information financière ;
 - la certification des pratiques et de l'information de gestion ;
 - la gestion.
- 9.20** La certification de l'information financière vise à assurer que les états financiers des entités présentent une image fidèle de la situation financière et que les opérations sont conformes aux lois et règlements ayant un impact financier.
- 9.21** Quant à la certification des pratiques et de l'information de gestion, elle a pour but de renseigner les parlementaires sur les différents aspects de la performance des entités. À cet effet, le Vérificateur général procède à des vérifications de l'optimisation des ressources et à la certification de l'information divulguée par les entités dans leur rapport annuel de gestion.
- 9.22** Nos travaux donnent lieu à des recommandations formulées dans les rapports à la direction des entités et publiées dans notre rapport annuel à l'Assemblée nationale. Une fois mises en œuvre, ces recommandations contribuent à améliorer les pratiques financières et de gestion des entités vérifiées ainsi que leur reddition de comptes.
- 9.23** De plus, ces travaux ont un effet dissuasif sur quiconque serait enclin à s'adonner à la fraude et à la malhonnêteté. Enfin, ils permettent aux parlementaires d'avoir une confiance accrue dans l'information produite par les entités, d'être mieux informés et d'exercer un meilleur contrôle parlementaire (figure 1).
- 9.24** Selon l'obligation légale qui nous est faite, les ressources consacrées aux travaux de vérification sont affectées en priorité à la certification de l'information financière. Par la suite, les ressources disponibles sont réparties entre les projets de certification des pratiques et de l'information de gestion et les activités de développement professionnel, en fonction des objectifs annuels.
- 9.25** Comme le tableau 1 l'indique, l'augmentation en 2001-2002 du total des heures de travail est attribuable aux heures dédiées aux activités de vérification ; plus particulièrement, nous avons dû allouer plus de temps à la certification de l'information financière. Cette situation a eu pour effet de réduire les ressources disponibles pour la certification des pratiques et de l'information de gestion. Toutefois, nous avons procédé à l'embauche de contractuels additionnels à certaines périodes de l'année, ce qui a entraîné la hausse du total des heures de travail.



FIGURE 1

CHAMPS D'ACTION ET EFFETS DES TRAVAUX



9.26 Le coût de nos activités de vérification (tableau 1) se compose des coûts directs des traitements, des honoraires professionnels et des frais de déplacement. À ceux-ci s'ajoutent le coût des activités de soutien et les frais généraux (communication, transport, loyer et autres) qui sont imputés sur la base des heures de travail se rapportant à chacun des mandats. Signalons que le nombre d'heures des activités de soutien est demeuré stable, représentant 34 p. cent des heures travaillées, et que leur coût s'est maintenu à 27 p. cent des coûts totaux.

TABLEAU 1

 VENTILATION DES HEURES TRAVAILLÉES ET DES COÛTS TOTAUX DE L'EXERCICE (du 1^{er} avril au 31 mars)

	2001-2002				2000-2001			
	Heures		Coût*		Heures		Coût**	
Activités de vérification	Nombre	%	En milliers de dollars	%	Nombre	%	En milliers de dollars	%
Certification de l'information financière	113 560	55,7	8 827	54,9	104 289	52,2	7 617	51,0
Certification des pratiques et de l'information de gestion								
Vérification de l'optimisation des ressources	68 912	33,8	5 509	34,2	71 785	35,8	5 474	36,7
Suivi des recommandations	8 511	4,2	689	4,3	15 152	7,6	1 123	7,5
Certification de l'information sur la performance	7 851	3,8	605	3,8	2 777	1,4	230	1,5
	85 274	41,8	6 803	42,3	89 714	44,8	6 827	45,7
Autres travaux de vérification	5 121	2,5	450	2,8	5 914	3,0	480	3,3
Total – activités de vérification	203 955	100,0	16 080	100,0	199 917	100,0	14 924	100,0
Activités de soutien								
Développement professionnel	19 053				21 396			
Soutien professionnel	10 345				10 921			
Soutien administratif	74 758				72 118			
Total – activités de soutien	104 156				104 435			
Total général	308 111				304 352			

* Coût figurant dans les états financiers conformes aux PCGR du Canada.

** Coût figurant dans les états financiers produits selon les conventions comptables adoptées.



9.27 Les coûts totaux de l'exercice, toujours selon le tableau 1, se sont accrus de 1 156 000 dollars (8 p. cent). Cette augmentation résulte des facteurs suivants :

	En milliers de dollars	En pourcentage
• adoption des PCGR pour la production de nos états financiers :	601	4
• effet net de la variation du coût des traitements :	232	2
• recours à plus de services de professionnels externes :	211	1
• augmentation de l'amortissement des immobilisations :	140	1
• variation nette des autres dépenses :	(28)	-

La hausse du coût des services de professionnels externes est liée au fait que nous avons fait appel à des cabinets privés pour obtenir du personnel supplémentaire, étant donné la pénurie de main-d'œuvre occasionnelle. Par ailleurs, les acquisitions d'immobilisations de l'exercice précédent ont fait augmenter la dépense d'amortissement de l'exercice 2001-2002.

Certification de l'information financière

9.28 Ce secteur d'activité comprend la vérification des états financiers du gouvernement ainsi que de ceux de ses organismes, entreprises et fonds, dont nous sommes le vérificateur selon la loi. Il comprend également l'exercice du droit de regard sur les états financiers vérifiés par un autre vérificateur et la production de rapports à la direction (tableau 2).

TABLEAU 2

INTERVENTIONS* EN CERTIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (du 1^{er} avril au 31 mars)

Nature de l'intervention	2001-2002	2000-2001
Opinion du vérificateur	157	146
Exercice du droit de regard	168	152
Rapport à la direction	25	28
Rapport à la direction inclus dans le rapport annuel	9	-

* Plusieurs interventions peuvent être réalisées relativement à une même entité.

9.29 L'accroissement du nombre d'opinions du vérificateur résulte principalement du nombre additionnel d'états financiers à vérifier concernant une entité, par suite de la constitution de plusieurs fonds.



9.30 L'effort de vérification en matière de certification de l'information financière représentait 52 p. cent des heures totales de vérification en 2000-2001 ; le rapport est de 56 p. cent en 2001-2002. L'augmentation du nombre d'interventions n'est pas le seul facteur qui justifie cette hausse. D'autres facteurs sont en cause, soit des travaux supplémentaires visant à rendre les états financiers des entités conformes aux PCGR, des changements majeurs dans certains systèmes informatiques et des modifications apportées à notre approche de vérification.

9.31 En 2001-2002, le pourcentage du coût associé à la certification de l'information financière a également augmenté de 4 p. cent par rapport à l'exercice précédent, alors que le coût horaire de ces travaux est passé de 73,04 à 77,73 dollars. Cet écart de 6 p. cent au chapitre du coût horaire s'explique comme suit :

	<u>Pourcentage</u>
• adoption des PCGR pour la production de nos états financiers :	4
• effet net de la variation du coût des traitements :	1
• recours à plus de services de professionnels externes :	1

Orientation

9.32 Accroître l'utilité de l'information financière en obtenant une présentation de haute qualité et en temps opportun, et augmenter la valeur ajoutée des travaux de certification de l'information financière.

Utilité de l'information financière

Objectif

9.33 Exiger que les entités produisent des états financiers de qualité, c'est-à-dire conformes aux PCGR ou aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et veiller à ce que 80 p. cent des entités produisent leurs états financiers dans les 90 jours après la fin de leur exercice financier.

Résultats

9.34 Nos travaux indiquent que 85 p. cent des états financiers que nous avons vérifiés durant l'année étaient conformes aux PCGR. Nous visons à ce que 90 p. cent des états financiers que nous vérifierons en 2002-2003 répondent à cette exigence.

9.35 En ce qui concerne l'objectif voulant que les entités produisent leurs états financiers à l'intérieur d'un délai de 90 jours, nous constatons que les résultats obtenus sont décevants. En effet, seulement 48 p. cent des états financiers que nous avons vérifiés ont été produits à l'intérieur de ce délai. Le délai moyen est de 109 jours pour l'ensemble des états financiers et, pour ceux qui ont été produits plus de 90 jours après la fin d'exercice, il s'élève à 151 jours.



- 9.36** Le respect de cette limite est tributaire, en grande partie, de la volonté des dirigeants et suppose que les entités modifient leurs pratiques. Dans ce contexte, la cible a été fixée à un niveau plus réaliste pour 2002-2003, soit 55 p. cent.
- 9.37** Nous poursuivons nos efforts pour convenir, avec les entités, de modalités et d'un échéancier permettant la production, en temps opportun, d'états financiers conformes aux PCGR.
- 9.38** Toujours dans le but de favoriser la qualité de l'information financière, un premier numéro de notre *Cyberbulletin* a été mis en ligne dans notre site Web en mars 2002. Ce bulletin traite de divers sujets d'actualité financière et aborde les nouveautés quant à la comptabilisation et à la présentation des informations financières.

Valeur ajoutée des travaux de certification de l'information financière

Objectif

- 9.39** Produire annuellement 35 rapports adressés aux entités, dont 20 p. cent sont également transmis à l'Assemblée nationale, résultant des travaux de certification de l'information financière.

Résultats

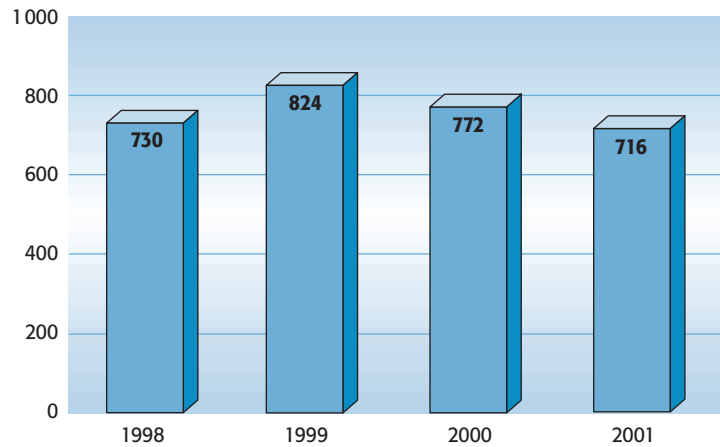
- 9.40** Nos travaux de certification de l'information financière ont donné lieu à 25 rapports à la direction – comparativement à 28 l'an dernier –, ce qui est en deçà de notre cible d'en produire 35. En revanche, des extraits de 9 des 25 rapports (36 p. cent) ont été portés à l'attention des parlementaires, ayant été versés dans l'un des deux tomes de notre rapport annuel pour 2000-2001. Ce résultat surpasse la cible (20 p. cent) que nous nous étions fixée.
- 9.41** En 2002-2003, nous consacrerons 4180 heures à la production de rapports de vérification touchant des questions propres à la gestion financière. Signalons que les approches de vérification seront axées davantage sur la fiabilité des contrôles.

Coût des mandats de certification de l'information financière

- 9.42** Comme le démontre le graphique 2, depuis deux ans, le coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement est à la baisse. Les causes premières de ce résultat sont : la productivité de notre personnel; l'absence de problèmes inédits dans l'accomplissement de la vérification; la participation accrue du Contrôleur des finances dans la préparation des dossiers étayant les données financières du gouvernement et des ministères. Compte tenu de la production tardive des états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2001, le délai de production de notre rapport du vérificateur sur ces états a été de 246 jours.

GRAPHIQUE 2

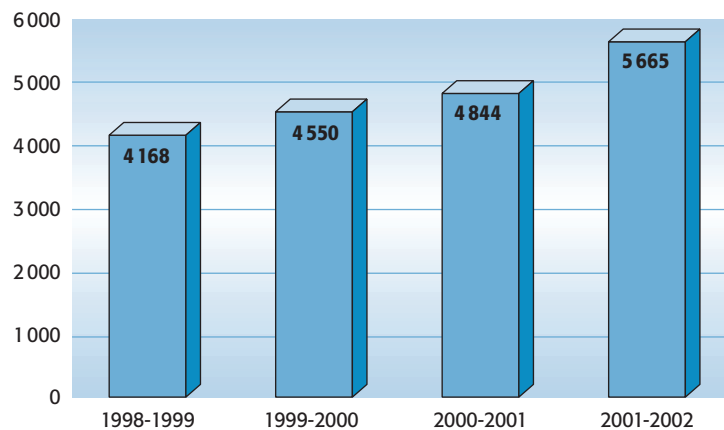
COÛT DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (en milliers de dollars)



9.43 Par ailleurs, le graphique 3 fournit le coût de nos travaux de vérification des états financiers produits par 81 entités ayant un historique de quatre ans. Le Curateur public a été exclu lors du dénombrement puisque la portée de la vérification a été élargie en 1999-2000. Le coût de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement est également exclu.

GRAPHIQUE 3

COÛT DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 81 ENTITÉS
AYANT UN HISTORIQUE DE QUATRE ANS (du 1^{er} avril au 31 mars, en milliers de dollars)





9.44 Par rapport à l'exercice précédent, le coût de ces mandats a connu une augmentation de 821 000 dollars (17 p. cent), qui se présente ainsi :

	<u>En milliers de dollars</u>	<u>En pourcentage</u>
• augmentation des heures de travail :	524	11
• augmentation du coût des traitements :	109	2
• recours à plus de services de professionnels externes :	163	3
• frais de déplacement accrus :	25	1

9.45 Les heures additionnelles sont attribuables à la vérification des états financiers de 14 entités. Des changements importants apportés aux états financiers, des restrictions formulées dans le rapport du vérificateur et du travail de vérification plus élaboré justifient cette augmentation. Pour ce qui est des honoraires des professionnels externes, ils ont plus que doublé à cause du manque de personnel. Enfin, la hausse des frais de déplacement vient du fait que le personnel rattaché au bureau de Québec a été appelé à se rendre à notre bureau de Montréal pour réaliser divers mandats.

9.46 De 1998-1999 à 2000-2001, l'élévation des coûts, exclusion faite des heures additionnelles requises, provient essentiellement de l'augmentation des salaires et d'améliorations relatives aux activités de soutien. Ces améliorations touchent les domaines suivants : services juridiques, services linguistiques, communications et ressources informatiques.

Certification des pratiques et de l'information de gestion

9.47 Ce volet englobe la certification de l'information sur la performance, la vérification de l'optimisation des ressources et le suivi des recommandations.

9.48 L'effort de vérification s'y rapportant a légèrement fléchi : en 2000-2001, il correspondait à 45 p. cent des heures totales de vérification alors que la proportion est de 42 p. cent en 2001-2002, comme on le voit dans le tableau 1.

9.49 En outre, le pourcentage des coûts afférents à la certification des pratiques et de l'information de gestion a diminué de 3 p. cent par rapport à 2000-2001 (tableau 1). Par contre, le coût horaire, qui était alors de 76,10 dollars, s'élève à 79,78 dollars en 2001-2002. L'augmentation de 5 p. cent concernant le coût horaire se détaille ainsi :

	<u>Pourcentage</u>
• adoption des PCGR pour la production de nos états financiers :	4
• effet net de la variation des traitements :	1



Orientation

- 9.50** Inciter les entités gouvernementales à améliorer leurs pratiques de gestion, la mesure de leur performance et leur reddition de comptes, et certifier des rapports annuels de gestion afin d'assurer l'Assemblée nationale qu'ils présentent fidèlement les résultats de ces entités.

Certification de l'information sur la performance

- 9.51** La portée de ce type de missions consiste à fournir l'assurance que l'information divulguée dans la reddition de comptes des entités est fiable et suffisante pour évaluer leur performance.
- 9.52** La mise en œuvre de ce volet de nos activités en est à ses débuts puisque ce n'est que depuis le 1^{er} avril 2002 que les ministères et organismes doivent préparer un rapport annuel de gestion faisant état de leur performance dans l'atteinte des résultats.
- 9.53** Le gouvernement du Québec a par ailleurs confié au Vérificateur général du Québec le mandat d'effectuer la vérification de la qualité de l'information présentée dans la reddition de comptes à la population québécoise en matière de santé. Les indicateurs de santé devant faire l'objet de cet exercice ont été mutuellement acceptés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et ont été publiés en septembre 2002.

Objectif

- 9.54** Certifier au moins 10 rapports annuels de gestion d'ici 2003 et assister les parlementaires dans l'examen de ces rapports.

Résultats

- 9.55** Nous avons mené à terme deux projets pilotes de certification de l'information sur la performance qui avaient débuté en 2000-2001. Les résultats de ces travaux figurent dans le tome II de notre rapport annuel pour 2000-2001. Ces projets ont requis plus de temps que prévu et leur coût a été passablement élevé. Cependant, ils nous ont permis de développer notre méthodologie ainsi que notre expertise et d'échanger avec les entités. De plus, nous avons constaté que l'ensemble des entités n'était pas encore suffisamment avancé pour que notre intervention porte tous ses fruits.
- 9.56** En conséquence, nous avons décidé d'expérimenter d'autres approches et de déterminer la stratégie la plus appropriée pour soutenir les parlementaires dans l'examen des rapports.
- 9.57** Nous avons également jugé opportun de réviser notre objectif en 2002-2003. En effet, nous nous proposons de contribuer à l'amélioration de la reddition de comptes des entités gouvernementales en matière d'information sur la performance en tenant compte des exigences de la *Loi sur l'administration publique*.



- 9.58** Les cibles assorties à cet objectif se lisent comme suit :
- réaliser une étude portant sur la qualité de la reddition de comptes en examinant plusieurs rapports annuels de gestion et procéder aux analyses demandées par les parlementaires ;
 - effectuer, pour tous les mandats qui seront réalisés à partir d'avril 2002 et dont un des objectifs de vérification porte sur la reddition de comptes, les travaux à l'aide de critères d'évaluation uniformes.

Vérification de l'optimisation des ressources

- 9.59** La vérification de l'optimisation des ressources poursuit diverses fins : informer les parlementaires sur les moyens mis en place par les responsables pour gérer les ressources de façon économique et efficiente ; évaluer l'efficacité de cette gestion ; rendre compte des activités réalisées.
- 9.60** La sélection des missions, d'abord conditionnée par les besoins de l'Assemblée nationale, est basée sur l'analyse de critères. En effet, les projets de vérification sont évalués sur l'opportunité du moment pour la mise en œuvre, la nouveauté du sujet et son importance, l'ampleur des déficiences appréhendées et le degré d'efficience escompté. Les déficiences appréhendées sont évaluées sur une base cyclique pour les entités faisant partie de notre champ de compétence. Ajoutons que la portée de ce type de mandats varie en fonction des objectifs de la vérification.
- 9.61** Comme le Vérificateur général a une vision d'ensemble de l'administration publique, ses travaux peuvent apporter un éclairage utile aux parlementaires sur des situations actuelles ou émergentes et ainsi alimenter les débats. Une vérification thématique vise cet objectif en ciblant un sujet commun à plusieurs entités et comporte une prise de position du Vérificateur général.
- 9.62** Une vérification est qualifiée de sectorielle lorsqu'elle a pour but d'examiner la qualité de la gestion d'une entité ou d'une activité particulière. Lorsque le sujet abordé concerne plus d'une entité, la vérification est dite d'envergure gouvernementale. Quant à la vérification dans les réseaux, elle consiste à effectuer des travaux dans les entités qui bénéficient de subventions du gouvernement, telles que les organismes du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux.

Objectif

- 9.63** Maximiser l'influence de nos travaux de vérification de l'optimisation des ressources.

Résultats – mandats de vérification de l'optimisation des ressources

- 9.64** Au cours de l'année, près de 8 000 heures (11 600 en 2000-2001) ont été consacrées au repérage et à la mise à jour de projets éventuels de vérification de l'optimisation des ressources.

9.65 Comme l'indique le tableau 3, les vérifications réalisées au cours du dernier exercice ont surtout porté sur les vérifications d'envergure gouvernementale et celles menées dans les réseaux.

TABLEAU 3

RAPPORTS RELATIFS À LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (du 1^{er} avril au 31 mars)

Nature du mandat	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999
Vérification thématique	1	1	1	1
Vérification d'envergure gouvernementale	5	2	3	1
Vérification dans les réseaux	4	3	3	4
Vérification sectorielle	1	7	2	7
Travail spécial	–	1	–	1
Rapport à la direction (VOR et suivis)	94	76	76	72

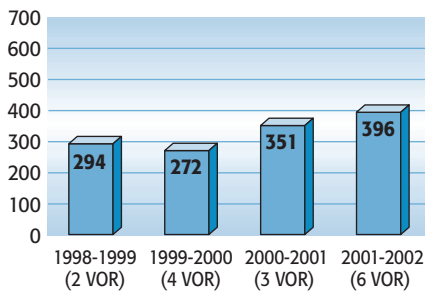
Coût des mandats de vérification de l'optimisation des ressources

- 9.66 Les graphiques 4, 5 et 6 illustrent le coût moyen des travaux de vérification de l'optimisation des ressources selon leur portée.
- 9.67 Le coût moyen des vérifications d'envergure gouvernementale et thématiques est plus élevé qu'en 2000-2001 puisque le coût de deux des six mandats menés à bien a excédé 530 000 dollars en raison de leur portée et de leur nature. Ces deux mandats ont nécessité des travaux dans près de 20 entités.

COÛT MOYEN DES VÉRIFICATIONS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) (du 1^{er} avril au 31 mars, en milliers de dollars)

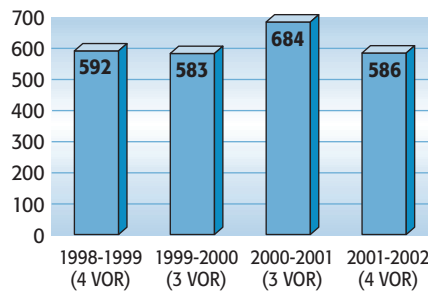
GRAPHIQUE 4

VOR D'ENVERGURE GOUVERNEMENTALE ET THÉMATIQUES



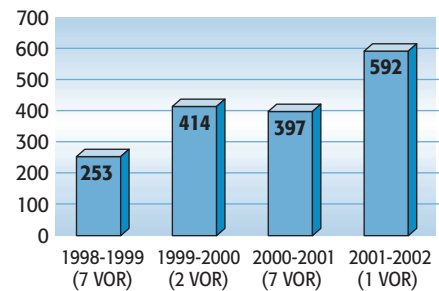
GRAPHIQUE 5

VOR DANS LES RÉSEAUX



GRAPHIQUE 6

VOR SECTORIELLES





- 9.68** En ce qui concerne les vérifications dans les réseaux, leur coût moyen se compare à celui de 1999-2000. Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport précédent, l'augmentation enregistrée en 2000-2001 était attribuable à trois vérifications ayant nécessité plus d'effort de travail.
- 9.69** Une seule vérification sectorielle a eu lieu cette année et sa portée, très étendue, a drainé près de 8000 heures de travail, alors qu'une vérification de ce type demande généralement 5000 heures. Ce mandat, qui portait sur l'administration de l'impôt des particuliers, comportait deux volets de nature complexe, soit les services au public et la gestion des risques. Sa réalisation a entraîné la hausse du coût moyen de cette catégorie de vérifications.

Suivi des recommandations

- 9.70** Le suivi des recommandations formulées dans nos rapports antérieurs favorise le contrôle parlementaire et une meilleure gestion des fonds et autres biens publics.

Objectif

- 9.71** Augmenter le taux d'application de nos recommandations à 80 p. cent.

Résultats – mandats de suivi des recommandations

- 9.72** Le suivi des recommandations de sept vérifications de l'optimisation des ressources a été effectué en 2001-2002. Ces travaux ont permis d'évaluer le degré d'application des 88 recommandations énoncées dans des rapports annuels précédents (tableau 4).
- 9.73** De façon globale, il faut retenir que 70 p. cent des recommandations ont suscité des gestes concrets de la part des gestionnaires. Toutefois, nous ne sommes satisfaits des progrès réalisés que dans 44 p. cent des cas.

TABLEAU 4

RÉSULTATS DES SUIVIS ET NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
(du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002)

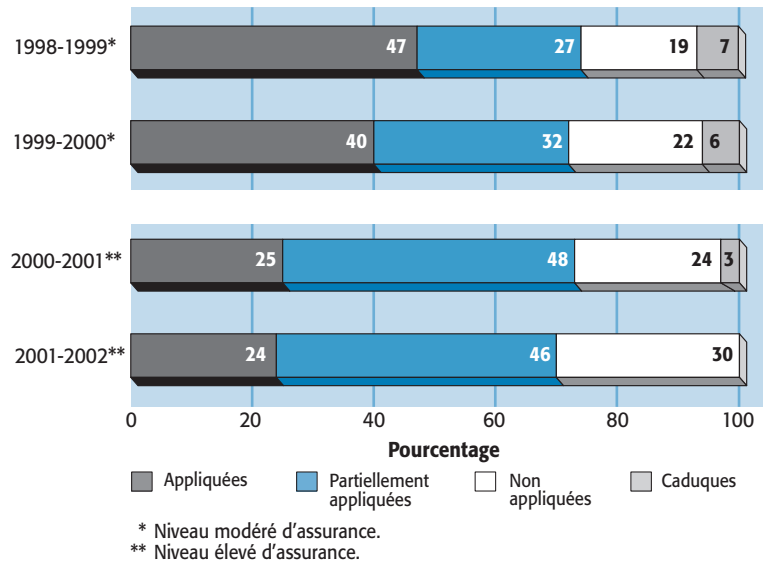
Appliquées	Nombre de recommandations		Non appliquées	Caduques	Total
	Partiellement appliquées				
	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants			
21	18	23	26	–	88
24 %	20 %	26 %	30 %	–	100 %



9.74 Le graphique 7 présente le taux d'application des recommandations pour les quatre dernières années. La diminution marquée en 2000-2001 du taux des recommandations appliquées au profit de celui des recommandations partiellement appliquées découle de l'adoption de nouvelles normes d'évaluation plus rigoureuses. Ces normes exigent que les travaux soient exécutés en obtenant un niveau élevé d'assurance plutôt qu'un niveau modéré. Ce rehaussement fait en sorte que le Vérificateur général peut affirmer que les mesures prises par les entités concernées comblent vraiment les lacunes soulevées au lieu de conclure sur la plausibilité des effets des mesures.

GRAPHIQUE 7

SUIVI DES RECOMMANDATIONS (du 1^{er} avril au 31 mars)



9.75 L'augmentation en 2001-2002 du pourcentage des recommandations non appliquées est due particulièrement au suivi relatif à deux VOR. L'une, menée auprès du ministère des Régions, concernait la régionalisation des activités gouvernementales : 12 recommandations sur 18 n'ont pas été appliquées ; l'autre VOR portait sur les services de maintien à domicile offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie, qui relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux : 7 recommandations sur 11 n'ont pas été appliquées.

9.76 Les entités s'opposent rarement à une recommandation et elles en reconnaissent la pertinence. Elles exposent parfois dans leurs commentaires les motifs qui justifient leur retard à appliquer certaines de nos recommandations. Parmi les motifs évoqués, on peut signaler les suivants :



- depuis la vérification, l'effort a été mis sur la planification de la solution, l'application suivra;
- la priorité a été accordée à d'autres sujets ou à d'autres recommandations;
- il y a absence d'incitation, l'entité devant supporter les coûts de l'amélioration de sa performance en matière de tarification alors que les bénéfices profitent seulement au Fonds consolidé;
- la collaboration ou la coordination interministérielle fait défaut;
- le processus qu'il faut mettre en place pour conclure une entente et obtenir les autorisations requises exige du temps;
- on attend l'expression d'une volonté gouvernementale claire.

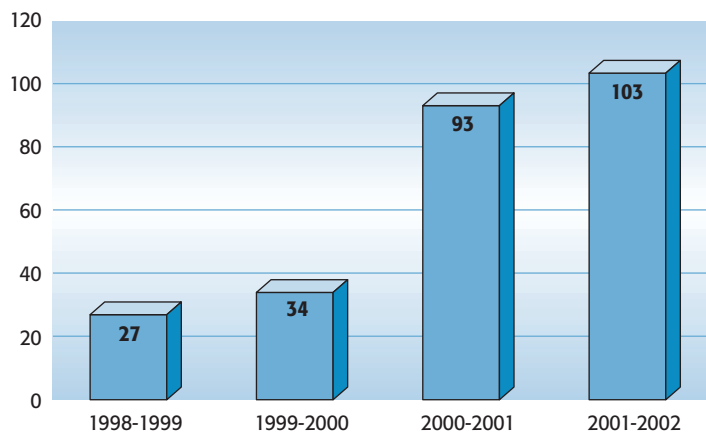
9.77 Au cours de l'année, des entités ont été incitées à produire un plan d'action concernant l'application de nos recommandations.

Coût des mandats de suivi des recommandations

9.78 Le suivi des VOR d'envergure gouvernementale, amorcé en 2000-2001, ainsi que l'application de normes plus rigoureuses ont contribué à l'augmentation du coût moyen des suivis, comme on le voit au graphique 8.

GRAPHIQUE 8

COÛT MOYEN DES SUIVIS (du 1^{er} avril au 31 mars, en milliers de dollars)



Soutien à l'égard du contrôle parlementaire

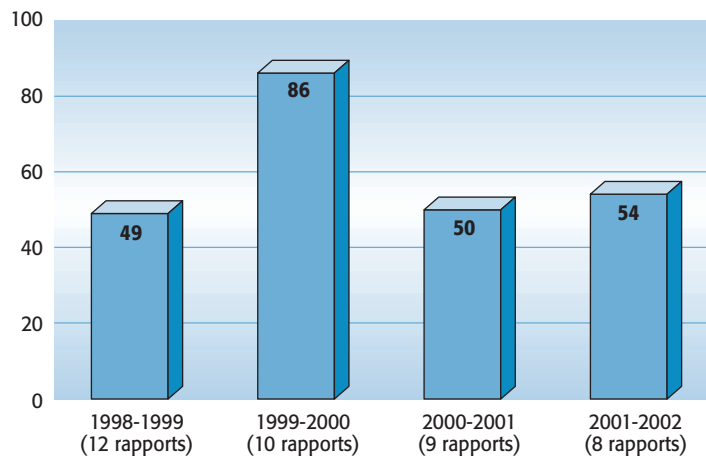
9.79 Le nombre de rapports discutés en commission parlementaire et le nombre d'heures pendant lesquelles nous assistons aux séances sont de bons indicateurs de l'intérêt suscité par nos travaux auprès des députés.



- 9.80** Les séances publiques donnent l’occasion aux élus d’entendre les sous-ministres et les dirigeants d’organismes concernés par nos vérifications et de discuter avec eux des mesures prévues pour corriger les lacunes signalées dans nos rapports.
- 9.81** En 2001-2002, le Vérificateur général a été présent aux séances préparatoires ou publiques tenues par les commissions parlementaires pendant 54 heures (graphique 9). La Commission de l’administration publique a examiné 7 rapports de vérification en séances publiques, incluant notre rapport d’activité pour 1999-2000. Nous avons aussi soutenu les parlementaires dans l’examen d’un rapport annuel de gestion produit par une unité autonome de service.
- 9.82** Les membres de la Commission de l’administration publique ont aussi été rencontrés en séance de travail pour discuter de la révision du mandat législatif du Vérificateur général. Ils ont exprimé un vif intérêt à voir la question de l’environnement et du développement durable devenir une priorité pour nous. Nous poursuivons l’élaboration d’un projet de modifications législatives qui reflétera notamment leurs préoccupations.

GRAPHIQUE 9

HEURES DE PRÉSENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AUX SÉANCES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES* (du 1^{er} avril au 31 mars)



* Heures consacrées principalement à l’étude de nos rapports.

Événements importants survenus à la suite de nos travaux

- 9.83** Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations s’engagent habituellement dans la recherche de solutions pour leur mise en œuvre. L’année 2001-2002 leur a permis d’exposer de nouveau, en commission parlementaire, les mesures qu’ils entendaient prendre.



9.84 Voici quelques événements qui sont en lien avec certains de nos travaux de vérification et qui ont ponctué la dernière année :

- La publication, en avril 2001, du rapport Corbo sur la libération et l'encadrement des détenus. Ce document revoit chacune des étapes du processus de libération conditionnelle afin de déterminer des éléments de solution véritablement adaptés aux problèmes recensés. Notre rapport de vérification de 1996-1997, qui avait abordé cette question, ainsi que le rapport de suivi publié en 1999-2000 y sont cités. En outre, un avant-projet de loi sur la refonte du système correctionnel a été déposé en décembre 2001 ; il vise à corriger plusieurs des lacunes que nous avons relevées.
- L'annonce, en décembre 2001, d'une procédure pour vérifier les antécédents judiciaires du personnel des services de garde en milieu scolaire. Ce sujet était traité dans un rapport de vérification dont le contenu a été rendu public au début du mois.
- L'adoption, en décembre 2001, du projet de loi n^o 173 – *Loi sur la sécurité civile* qui vise à mieux encadrer la protection des personnes et des biens contre les sinistres. Ce projet fait écho à des recommandations que nous avons adressées au ministère de la Sécurité publique en 1995-1996 et en 1999-2000.
- La présentation, en décembre 2001, du projet de loi n^o 70 – *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives*. Ce projet a pour objet d'introduire diverses mesures procédurales permettant de mieux encadrer le déroulement de l'instance devant le Tribunal administratif du Québec et de diminuer les délais. Ces questions ont été soulevées dans le second tome de notre rapport annuel, également déposé en décembre 2001.
- La mise en place, en février 2002, de diverses mesures en vue de relancer et de renforcer la préoccupation éthique au sein de la fonction publique. La désignation de personnes-ressources au sein des ministères et organismes, le démarrage d'un programme d'accueil pour les nouveaux employés et la diffusion d'une directive dans le but d'imposer des règles concernant l'après-mandat pour certaines fonctions sont quelques-unes de ces mesures. Elles s'inscrivent dans l'esprit de notre rapport de vérification traitant de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale québécoise, publié en juin 2001.

QUALITÉ DES TRAVAUX

9.85 Plusieurs activités ont été incluses dans le calendrier de travail afin que nos travaux soient d'une grande qualité. Cet impératif concerne autant la certification de l'information financière que celle des pratiques et de l'information de gestion.



- 9.86** Ainsi, des contrôles sont en place à diverses étapes de la conduite des mandats, tels que :
- l’approbation de la stratégie de certification, du contenu de l’opinion du vérificateur sur les états financiers ou du projet de rapport par le directeur, le directeur principal ou le vérificateur général adjoint concerné, selon l’importance et les risques du mandat ;
 - la révision des dossiers par le chargé de projet et le directeur ;
 - l’administration d’un questionnaire d’autocontrôle de la qualité des dossiers de vérification de l’optimisation des ressources ;
 - des consultations auprès de la direction des services-conseils et de l’assurance qualité ou des services juridiques lorsque le mandat requiert une recherche approfondie ou un traitement particulier ;
 - le contrôle a priori par la direction des services-conseils et de l’assurance qualité de la présentation des états financiers.
- 9.87** De plus, des dossiers de certification de l’information financière et de vérification de l’optimisation des ressources sont inspectés a posteriori, ce qui assure le respect des normes professionnelles et la qualité du travail. Cette inspection est réalisée annuellement par la direction des services-conseils et de l’assurance qualité et tous les quatre ans, par l’Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ).
- 9.88** À l’automne 2001, le Comité d’inspection professionnelle de l’OCAQ a confirmé, à la suite de son inspection, que le mandat confié au Vérificateur général a été rempli dans le respect des normes de vérification généralement reconnues.
- 9.89** En 2001-2002, l’inspection a posteriori effectuée par la direction des services-conseils et de l’assurance qualité a porté sur sept dossiers de certification de l’information financière et un dossier de vérification de l’optimisation des ressources. La direction a conclu que ces missions ont été exécutées avec la qualité et le soin nécessaires et qu’à tous égards importants, les normes de vérification généralement reconnues et les normes adoptées par le Vérificateur général ont été respectées.
- 9.90** Nous avons également participé à un projet pilote en collaboration avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs. Ce projet a permis d’apprécier la qualité de deux autres dossiers de vérification de l’optimisation des ressources. Selon l’avis des examinateurs, ces vérifications ont été effectuées, à tous égards importants, en conformité avec les normes de missions de certification de l’Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).
- 9.91** En 2002-2003, nous continuerons de travailler de concert avec les autres vérificateurs législatifs canadiens pour parfaire nos pratiques quant à la révision a posteriori de nos dossiers de vérification.



- 9.92 La qualité de nos travaux dépend aussi de la connaissance que nous avons des changements qui surviennent dans l'administration gouvernementale, dans la profession et dans les méthodes de gestion.
- 9.93 Dans cette perspective, plusieurs membres de notre effectif participent activement aux travaux d'associations et de comités liés notamment à la vérification législative, à la vérification de l'optimisation des ressources, à la publication et à la vérification de l'information sur la performance, aux normes de la profession, à la vérification informatique et à la gestion.

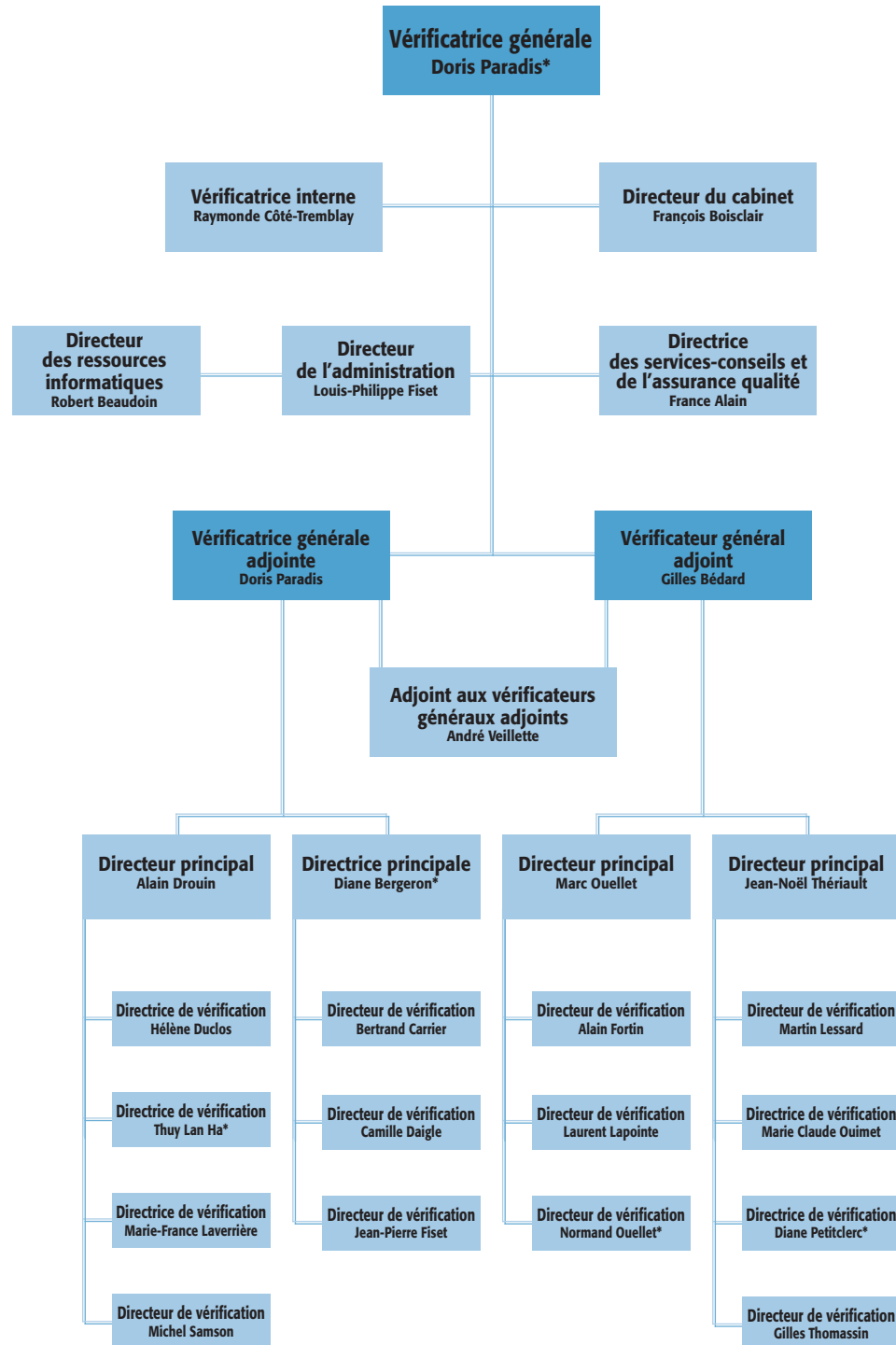
GESTION

Structure organisationnelle

- 9.94 Le Vérificateur général s'est doté d'une structure organisationnelle qui lui permet de s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités (figure 2).
- 9.95 Les activités de vérification sont sous la gouverne de deux vérificateurs généraux adjoints. Quatre directeurs principaux les secondent dans leur tâche et coordonnent les travaux des 14 directions de vérification. En vue d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des équipes de travail, chaque direction se voit confier les mandats liés à des domaines d'activité particuliers, comme l'agriculture, la culture, l'éducation, l'environnement et la santé.
- 9.96 Quant aux activités de soutien, elles se divisent en trois secteurs: les directions des services-conseils et de l'assurance qualité, de l'administration et du cabinet.
- 9.97 La direction des services-conseils et de l'assurance qualité assure le soutien direct à la vérification par ses services-conseils, l'assurance qualité a priori et a posteriori, l'élaboration de normes et d'orientations, le développement professionnel ainsi que la recherche et l'expérimentation.
- 9.98 La direction de l'administration se charge des activités de soutien relatives à la gestion des ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles ainsi que des services linguistiques.
- 9.99 De son côté, la direction du cabinet s'occupe des communications de l'organisme ainsi que des services juridiques.
- 9.100 Enfin, la personne chargée de la vérification interne contrôle la conformité des contrats, teste des procédés administratifs internes et valide le contenu du rapport annuel de gestion. Ce poste relève directement du Vérificateur général.

FIGURE 2

ORGANIGRAMME (au 31 mars 2002)



* Par intérim

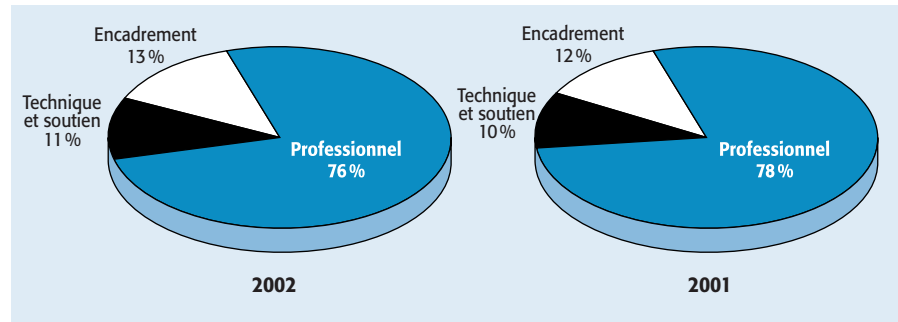


Force de travail

9.101 L'effectif budgété pour 2001-2002 s'établissait à 199 postes réguliers rattachés au bureau de Québec (157) et au bureau de Montréal (42). Le graphique 10 présente la répartition du personnel par catégories.

GRAPHIQUE 10

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIES (au 31 mars)



9.102 La nouvelle répartition du personnel découle de la conversion en poste de cadre de deux postes occupés par des professionnels en situation de gestion, de l'ajout d'une secrétaire aux activités de vérification et de l'engagement d'une technicienne en ressources humaines.

9.103 De plus, le Vérificateur général a occasionnellement recours à des ressources professionnelles externes, principalement pour s'adjoindre du personnel d'appoint ou des experts dans différents domaines d'activité associés à la vérification. L'expérience et les connaissances de ces derniers appuient de façon constructive les équipes de vérification et enrichissent leur savoir-faire.

Ressources humaines

9.104 Les ressources humaines sont la force de notre organisation. Il s'ensuit que la compétence et la qualité de vie au travail constituent des préoccupations constantes. D'ailleurs, la place centrale occupée par nos employés est une vérité bien concrète si l'on considère que 80 p. cent de nos ressources financières sont allouées aux traitements et autres rémunérations.

Orientation

9.105 Viser une gestion efficace et mobilisatrice, adaptée aux nouvelles réalités.



Objectif

- 9.106** Maintenir notre expertise en consolidant notre équipe et en réduisant le taux de roulement du personnel de vérification à 10 p. cent.

Résultats

- 9.107** En 2001-2002, le taux de roulement du personnel de vérification a atteint 18,1 p. cent, comparativement à 19,9 p. cent pour l'exercice précédent. Nous sommes encore loin du but, mais comptons soutenir notre effort en vue d'atteindre l'objectif. La cible pour 2002-2003 a été fixée à 15 p. cent.
- 9.108** Pour l'ensemble du personnel, le taux d'absentéisme se référant aux absences rémunérées atteignait 16,66 p. cent en 2000-2001. Il a été cette année de 16,51 p. cent, résultat comparable au taux de 16,83 p. cent affiché par l'ensemble des ministères et organismes.
- 9.109** Par ailleurs, notre plan d'action pour 2000-2003 sur la consolidation de l'effectif établit quatre axes d'intervention : la rétention du personnel, l'attraction et le bassin de main-d'œuvre, la rémunération et les conditions de travail ainsi que l'organisation du travail. Afin d'appliquer ce plan d'action et d'en assurer la coordination, nous avons recruté, en décembre 2000, un employé rattaché au service des ressources humaines.

Rétention du personnel

- 9.110** Des mesures sont déjà en place pour favoriser la rétention des employés. Entre autres, mentionnons l'attribution de primes pour emploi professionnel de niveau plus élevé et l'application d'un processus de mobilité qui permet aux directions d'attribuer les différents mandats, dans la mesure du possible, en fonction des préférences professionnelles de chacun. Des actions complémentaires ont été entreprises afin de bonifier notre stratégie à cet égard.
- 9.111** Ainsi, une première politique a été élaborée et mise en œuvre relativement à l'octroi d'un congé avec traitement lors d'un long déplacement à l'extérieur. De plus, tous ont maintenant la possibilité de se faire payer les heures supplémentaires de travail qu'ils ont effectuées.
- 9.112** Enfin, l'organisation soutient les employés qui désirent parfaire leurs compétences professionnelles et accroître leurs connaissances. Les frais d'inscription et de scolarité des cours pertinents à leur travail et suivis dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation sont remboursés.
- 9.113** Le tableau 5 présente la répartition de l'effectif de vérification selon le nombre d'années d'expérience pris en compte par le Vérificateur général lors de l'embauche. Il indique aussi les états de service de cet effectif.

**TABLEAU 5**

RÉPARTITION DE L'FFECTIF DE VÉRIFICATION
SELON LE NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE
ET DE SERVICE (au 31 mars 2002)

Nombre d'années	Pourcentage de l'effectif	
	Expérience	États de service
5 ou moins	37,6	66,2
Entre 5 et 10	35,3	11,8
10 ou plus	27,1	22,0

9.114 Bien que le personnel de vérification possède globalement une longue expérience professionnelle, 66 p. cent de l'effectif est en poste depuis cinq ans ou moins. La majorité des vérificateurs ayant amorcé leur carrière dans le secteur privé, ils doivent adapter leur savoir-faire au secteur public et s'initier aux rouages de l'État.

Attraction et bassin de main-d'œuvre

- 9.115** Les postes devenus vacants à la suite du départ d'employés ont exigé une recherche active de nouvelles ressources. Afin de mieux faire connaître l'organisation, un document promotionnel a été inséré dans le *CAMagazine*. Dans le même objectif, nous avons participé à des activités de sensibilisation pour joindre plus directement des étudiants universitaires.
- 9.116** Au cours de l'année 2001-2002, 10 concours de recrutement ont été tenus pour pourvoir les postes d'agent du Vérificateur général qui étaient vacants et combler les besoins éventuels.
- 9.117** Ces concours ont permis l'entrée en service de 20 personnes dans des postes réguliers. De plus, 13 contrats ont été accordés pour des emplois occasionnels pendant la période intensive de la certification de l'information financière.
- 9.118** Malgré l'arrivée de cette nouvelle main-d'œuvre, les services de 36 vérificateurs contractuels, issus de cabinets privés, ont été requis pour faire face à la pénurie de candidats qualifiés disponibles pour travailler sur une base occasionnelle. Les besoins de cet ordre ont été plus accentués à notre bureau de Montréal.
- 9.119** D'autre part, un premier plan d'effectif a été élaboré en vue de combler l'écart entre le besoin de main-d'œuvre en vérification et les ressources dont nous disposons. Toutefois, les travaux réalisés aux fins de sa validation ont fait ressortir qu'il ne répondait pas pleinement à nos attentes. Ainsi, nous avons entrepris la révision du plan d'effectif en élargissant les bases de notre démarche. Ce projet suit son cours.



Rémunération, conditions du travail et organisation

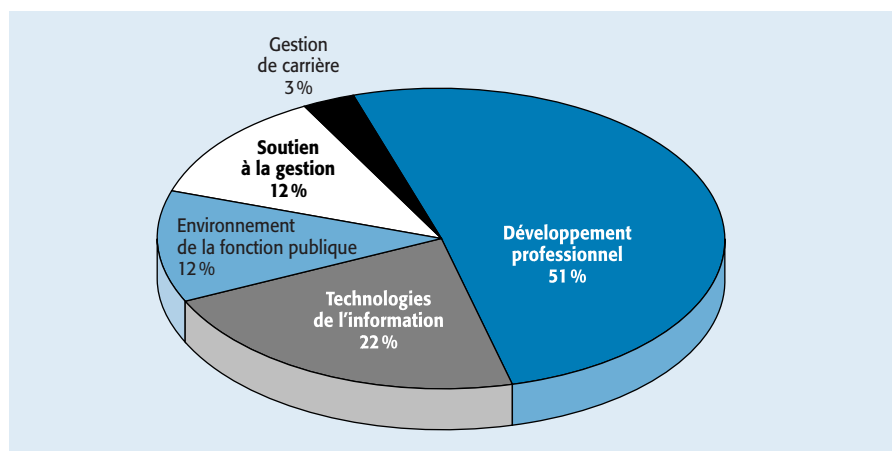
- 9.120** En juin 2001, nous avons présenté un mémoire au Secrétariat du Conseil du trésor pour que soient apportées des modifications à la classification des agents et agentes du Vérificateur général, à leurs conditions de travail ainsi qu'à leur échelle salariale.
- 9.121** Toujours en juin, une demande a été acheminée au Bureau de l'Assemblée nationale pour l'obtention de ressources additionnelles afin de rétablir l'effectif à un niveau suffisant et de pouvoir nous acquitter de nos responsabilités. Cette demande a été satisfaite en avril 2002. Nous en rendrons compte dans notre prochain rapport annuel de gestion.
- 9.122** Par ailleurs, nous poursuivons nos activités en vue d'optimiser l'organisation du travail. Nous avons notamment réalisé un projet pilote dans le but d'apprécier l'efficacité de nouvelles façons de faire en vérification de l'optimisation des ressources.

Développement professionnel

- 9.123** Le Plan de développement des ressources humaines pour 2001-2002 visait à maintenir et à accroître la compétence de l'effectif en proposant plusieurs orientations (graphique 11). Pour concrétiser les projets énoncés dans ce plan, une moyenne de 7 jours par personne devait être dédiée aux activités de formation. Une moyenne de 6,5 jours a été enregistrée alors qu'en 2000-2001, l'objectif de 7 jours avait été atteint.
- 9.124** La proportion de notre masse salariale affectée à la formation et au perfectionnement s'est élevée à 3,8 p. cent, comparativement à 4,2 p. cent en 2000-2001.

GRAPHIQUE 11

RÉPARTITION DE LA FORMATION SELON LES ORIENTATIONS





9.125 Voici les principales réalisations du programme de formation :

- formation de base sur nos méthodes de travail et sur l'environnement gouvernemental offerte aux nouveaux membres du personnel de vérification;
- formation sur la gestion d'équipe destinée aux nouveaux chargés de projet;
- atelier traitant de la formation des formateurs pour maintenir la qualité de l'information diffusée par notre personnel;
- conférence sur la juricomptabilité en vue de sensibiliser les vérificateurs aux facteurs de risque.

9.126 Signalons enfin que le personnel participe occasionnellement à des congrès et à des colloques contribuant à améliorer ses connaissances de l'environnement gouvernemental et des entités dont nous sommes le vérificateur.

Ressources informationnelles

9.127 Les orientations stratégiques du Plan directeur des technologies de l'information 1999-2002 visaient le rehaussement du réseau local, le maintien à jour du parc d'équipements informatiques et les travaux préparatoires à l'implantation du système de gestion intégrée des ressources (GIRES).

9.128 Conformément au plan de renouvellement périodique du parc d'équipements informatiques, nous avons acquis 35 nouveaux ordinateurs de table et 22 ordinateurs portables. Concernant la configuration logicielle, l'installation de l'environnement Windows 2000 a été effectuée sur tous les postes de travail de l'organisation.

9.129 La documentation des processus de gestion des ressources humaines et financières a été réalisée dans le cadre du projet GIRES. Le développement de notre intranet s'est également continué.

PLANIFICATION POUR 2002-2003

9.130 En 2002-2003, nous poursuivrons la réalisation de nos orientations stratégiques. Les résultats obtenus concernant les deux premières années de leur mise en œuvre nous ont amenés à réviser certaines cibles et à modifier notre objectif se rapportant à la certification de l'information sur la performance.

9.131 Rappelons qu'en avril 2002, nous avons reçu du Bureau de l'Assemblée nationale la confirmation de l'attribution de 43 postes additionnels sur une période de deux ans. L'effectif du Vérificateur général sera donc ramené à un niveau comparable à celui des années 1990.

9.132 La planification annuelle pour 2002-2003 tient compte de l'ajout de 25 équivalents temps complets (ETC); la dotation des postes se fera principalement à l'automne 2002. Ces ressources vont nous permettre de rétablir notre capacité d'intervention, de diminuer la charge de travail là où elle est trop lourde et de mener à bien les interventions nécessaires à l'accomplissement de notre mission.



ÉTATS FINANCIERS

Le 4 juillet 2002

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par le Vérificateur général du Québec, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées. À compter du présent exercice, le Vérificateur général du Québec prépare ses états financiers en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada et présente un jeu complet d'états financiers plutôt que de présenter uniquement un état des dépenses et des crédits autorisés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Vérificateur général du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur, S.E.N.C. de comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Les vérificateurs externes peuvent, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Directeur de l'administration

La vérificatrice générale par intérim



Le 4 juillet 2002

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2002 et les états des revenus et charges et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les sommes présentées à ces états financiers ont été dépensées aux fins pour lesquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés



Laberge Lafleur

S.E.N.C. DE COMPTABLES AGRÉÉS



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
REVENUS ET CHARGES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002
(en milliers de dollars)

REVENUS (note 4)	16 080
CHARGES (note 5)	
Rémunération	
Traitements et avantages sociaux	12 439
Autres traitements et avantages sociaux	377
	12 816
Fonctionnement	
Communications et transports	620
Services	1 402
Entretien	27
Loyers	691
Fournitures	109
Équipement	70
Amortissement des immobilisations	331
Autres charges	14
	3 264
	16 080



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Droits de caisse	564	952
Débiteurs	14	16
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 6)	1 617	1 278
	2 195	2 246
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, ni modalités d'encaissement (note 6)	2 800	2 538
Immobilisations (note 7)	488	555
	5 483	5 339
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	2 195	2 246
Revenus reportés (note 9)	488	555
Provision pour congés de maladie	2 800	2 538
	5 483	5 339

Engagements (note 10)

Approuvé par:

Directeur de l'administration

La vérificatrice générale par intérim



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002
(en milliers de dollars)

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Éléments sans incidence sur les droits de caisse	
Amortissement des revenus reportés	(334)
Amortissement des immobilisations	331
	(3)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation	
Débiteurs	2
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	(601)
Créditeurs et frais courus	(51)
Revenus reportés	3
Provision pour congés de maladie	262
	(388)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations	(264)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	
Crédits parlementaires relatifs aux immobilisations	264
	(388)
DIMINUTION DES DROITS DE CAISSE	(388)
DROITS DE CAISSE AU DÉBUT	952
DROITS DE CAISSE À LA FIN	564



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2002

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ces vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Droits de caisse

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Revenus reportés

Les crédits parlementaires pour la relocalisation et pour l'acquisition d'immobilisations sont reportés et virés aux revenus, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les charges et les immobilisations qu'ils financent.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et n'est pas présenté à l'état des revenus et charges.



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2002

**3. Modification de conventions comptables
 et chiffres comparatifs**
 (en milliers de dollars)

À compter du présent exercice, le Vérificateur général du Québec prépare ses états financiers en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada et présente un état des revenus et charges, un bilan et un état des flux de trésorerie. Auparavant, seul un état des dépenses et des crédits autorisés était présenté.

Les charges relatives aux traitements et aux avantages sociaux sont comptabilisées en fonction de la comptabilité d'exercice alors qu'auparavant elles étaient inscrites en fonction des crédits parlementaires utilisés. Cette modification appliquée de façon rétroactive a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

	2002	2001
Revenus	601	-
Traitements et avantages sociaux	601	-
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	4 417	3 816
Créditeurs et frais courus	1 617	1 278
Provision pour congés de maladie	2 800	2 538

Il n'est pas possible, au prix d'un effort raisonnable, de présenter des chiffres comparatifs à l'état des revenus et charges et à l'état des flux de trésorerie, car l'information nécessaire serait difficile à compiler et toute estimation des chiffres de l'exercice précédent ne pourrait être corroborée avec précision.

4. Revenus
 (en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les revenus présentés dans l'état des revenus et charges sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou postérieurs.

Budget des dépenses initial	15 448
Plus: Crédits parlementaires supplémentaires de l'exercice courant	31
Crédits parlementaires d'exercices futurs	601
	16 080

Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires au montant de 1 200 000 \$ pour la relocalisation de ses bureaux. De ce montant, 32 000 \$ ont été utilisés durant l'exercice.



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2002

5. Charges

(en milliers de dollars)

Afin de permettre une comparaison entre les prévisions budgétaires et les résultats réels, les charges de l'exercice ont été ajustées en fonction des règles utilisées pour la préparation des budgets.

	Charges	Ajustements	Charges selon les règles budgétaires	Budget final
Rémunération				
Traitements et avantages sociaux	12 439	(601)	11 838	12 416
Autres traitements et avantages sociaux	377	–	377	375
	12 816	(601)	12 215	12 791
Fonctionnement				
Communications et transports	620	–	620	565
Services	1 402	–	1 402	891
Entretien	27	–	27	31
Loyers	691	–	691	694
Fournitures	109	–	109	101
Équipement	70	–	70	48
Amortissement des immobilisations	331	–	331	346
Autres charges	14	–	14	12
	3 264	–	3 264	2 688
Budget de dépenses	16 080	(601)	15 479	15 479
Moins:				
Amortissement des immobilisations	–	(331)	(331)	(346)
Plus:				
Investissement en immobilisations	–	264	264	279
Crédits parlementaires	16 080	(668)	15 412	15 412

Conciliation du budget final	Crédits parlementaires	Budget de dépenses
Budgets et crédits initiaux	15 352	15 448
Supplémentaires		
Immobilisations	29	–
Charges	31	31
Budget final	15 412	15 479



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2002

6. À recevoir du Fonds consolidé du revenu
 (en milliers de dollars)

	2002	2001
À court terme		
Traitements et avantages sociaux	1 617	1 278
À long terme		
Congés de maladie	2 800	2 538
	4 417	3 816

7. Immobilisations
 (en milliers de dollars)

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	120	–	120	–
Matériel et équipement	94	63	31	39
Équipement informatique	996	659	337	516
	1 210	722	488	555

	2002
Budget d'immobilisations	
Initial	250
Supplémentaire	29
	279
Acquisitions de l'exercice	(264)
Crédits non utilisés pour les investissements	15

8. Crédoeurs et frais cours
 (en milliers de dollars)

	2002	2001
Fournisseurs et autres	169	594
Traitements	720	524
Vacances	1 306	1 128
	2 195	2 246



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2002

9. Revenus reportés
(en milliers de dollars)

	2002	2001
Solde au début	555	432
Crédits parlementaires de l'exercice	267	314
Virement aux revenus de l'exercice	(334)	(191)
Solde à la fin	488	555

10. Engagements
(en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux en vertu de contrats de location-exploitation expirant d'août 2004 à août 2009. Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2003	515
2004	543
2005	540
2006	537
2007 et suivants	1 791
	3 926

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2002

11. Opérations entre apparentés (suite)

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, n'est pas présenté dans l'état des revenus et charges.